



## DEVENIR ADHÉRENT

# Justificatifs par catégorie professionnelle

### Hébergements

#### Hôtel, résidence et camping

- copie de l'[arrêté de classement en catégorie tourisme](#).

#### Prestataire/loueur d'appartements meublés

- une copie de l'extrait Kbis de votre société ;
- une copie d'un contrat type entre un propriétaire et votre société, et entre votre société et un client ;
- les conditions de réservations et d'annulation ;
- une copie d'une fiche d'état des lieux ;
- une copie de la carte T ou G (pour les agences immobilières) ;
- une copie de votre [immatriculation](#) au registre national d'Atout France (pour les opérateurs de voyage ou de séjour) ;
- pour les nouveaux Adhérents, le document relatif à la réglementation parisienne.

#### Tourisme de loisirs

Quelle que soit votre activité, merci d'inclure une copie de votre extrait Kbis ou tout autre justificatif du régime juridique de votre entreprise :

- association : [récépissé de déclaration](#) à la Préfecture de Police ;
- auto entrepreneur : [justificatif de confirmation d'inscription](#) ;
- travailleur indépendant : [copie de votre déclaration](#) à l'URSSAF.

Pour les professions réglementées, merci de fournir également les documents suivants :

#### Opérateur de voyage ou de séjour, DMC, PCO

- une copie de votre [immatriculation](#) au registre national Atout France.

#### Transport routier de voyageurs, voiture de transport avec chauffeur

- une copie de l'[immatriculation au registre des VTC](#) du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ;
- une copie de l'[attestation de capacité professionnelle](#) du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ;
- une copie de votre attestation d'assurance.

#### Transport par véhicule motorisé à deux ou trois roues

- une copie de votre carte professionnelle délivrée par la Préfecture de Police.

#### Guide conférencier

- une copie recto/verso de votre [carte professionnelle](#).